



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRETE DU 15 JANVIER 2026 NOMMANT LES MEMBRES DE JURY DE L'EXAMEN  
PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF  
DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR LA SESSION 2026**

**ACADEMIE DE LYON**

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes  
Rectrice de l'académie de Lyon  
Chancelière des universités

-Vu le code général de la fonction publique

-Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

-Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

-Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

-Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

-Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

-Vu l'arrêté du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le jury chargé d'examiner les candidats à l'examen professionnel d'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est constitué comme suit pour la session 2026 :

**Présidente de jury du concours : Madame Blandine BRIOUDE**  
Secrétaire générale - Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire

**Vice-Président de jury du concours : Monsieur Alain STRACHECKY**  
Administrateur de l'éducation nationale – Lycée général et technologique La Martinière  
Diderot – Lyon 1er

**Membres de jury :**

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>CORPS</u>	<u>ETABLISSEMENT</u>	<u>CP</u>	<u>VILLE</u>
<b>BEROUD</b>	Emmanuel	Attaché principal d'administration d'Etat	Université Claude Bernard Lyon 1	69100	Villeurbanne
<b>BRUCCHERI</b>	Caroline	Attachée principale d'administration de l'Etat	Lycée Colonel Arnaud Beltrame	69330	Meyzieu
<b>COME</b>	Emilie	Attachée principale d'administration de l'Etat	Université Lyon 3	69008	Lyon
<b>DECK</b>	Samantha	Attachée d'administration de l'Etat	Rectorat de l'académie de Lyon	69007	Lyon
<b>FORNALIK</b>	Thomas	Attaché principal d'administration de l'Etat	Collège Jacques Cœur	69210	Lentilly
<b>PARAGE</b>	Stéphane	Attaché principal d'administration de l'Etat	Lycée Polyvalent Aragon Picasso	69700	Givors
<b>TOUIMI-BENJELLOUN</b>	Malika	Attachée principale d'administration de l'Etat	Crous de Lyon	69007	Lyon

**Suppléants :**

<b>BERNARD</b>	Marianne	Attachée principale d'administration de l'Etat	Rectorat de l'Académie de Lyon	69007	Lyon
<b>SIBOURG</b>	Pierre	Ingénieur d'études hors classe	Rectorat de l'Académie de Lyon	69007	Lyon

**ARTICLE 2 : Admissibilité**

L'épreuve d'admissibilité est fixée au lundi 2 février 2026.

**ARTICLE 3 : Admission**

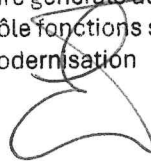
L'épreuve orale d'admission aura lieu le lundi 2 mars 2026.

**ARTICLE 4 :** Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 15 janvier 2026

Pour la rectrice et par délégation,  
Le secrétaire général de l'académie

Pour la rectrice et par délégation,  
La secrétaire générale adjointe,  
directrice du pôle fonctions supports et  
modernisation



**Emmanuelle Thomas**

Olivier Curnelle